

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX**  
(Côtes d'Armor)

**ARRETE MUNICIPAL n°25/PSH272**

**Portant sur la modification de la circulation et du stationnement avenue Paul de Foucaud (portion comprise entre la rue des Pins et la rue de Geniet ) à SAINT QUAY PORTRIEUX, le jeudi 19 Juin 2025, à l'occasion des travaux de remplacement d'un tampon d'eaux usées.**

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,

VU Le Code de la Route,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU La demande de l'entreprise VEOLIA EAU

**Considérant que par mesure de sécurité, la circulation et le stationnement des véhicules seront modifiés Avenue Paul de Foucaud (portion comprise entre la rue des Pins et la rue de Geniet ) à SAINT QUAY PORTRIEUX, le jeudi 19 Juin 2025, à l'occasion des travaux de remplacement d'un tampon d'eaux usées.**

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** La circulation des véhicules sera interdite avenue Paul de Foucaud (portion comprise entre la rue des Pins et la rue de Geniet ) à SAINT QUAY PORTRIEUX, le jeudi 19 Juin 2025, à l'occasion des travaux de remplacement d'un tampon d'eaux usées.

**ARTICLE 2 :** Un double sens de circulation sera instauré sur la rue des Pins pour faciliter l'accès aux riverains.

**ARTICLE 3 :** Un itinéraire de déviation pour tous les véhicules en direction du Port sera instauré et mis en place par l'entreprise effectuant les travaux par la RD 786, le Rond-Point de la France Libre, rue Georges Clémenceau à SAINT QUAY PORTRIEUX, le jeudi 19 Juin 2025.

**ARTICLE 4 :** L'arrêt BUS « Le Ponto » en direction de Paimpol sera supprimé le jeudi 19 Juin 2025.

**ARTICLE 5 :** L'arrêt BUS « le Port » en direction de Paimpol sera déplacé dans le bas de la rue Georges Clémenceau le jeudi 19 Juin 2025.

**ARTICLE 6 :** Le stationnement sera interdit au droit du n° 3 bis avenue Paul de Foucaud à SAINT QUAY PORTRIEUX, le jeudi 19 Juin 2025.

**ARTICLE 7 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

**ARTICLE 8 :** Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Etables sur Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 26 Mai 2025.



L'adjoint aux travaux et à l'urbanisme

Marcel QUELEN.

Conformément à l'article L. 2131-1 du C.G.C.T, le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui sera publié ce jour.